

SEANCE DU 23 OCTOBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-trois octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Ville de Nesle s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RIOJA FERNANDEZ, Maire.

Etaient présents : Monsieur RIOJA FERNANDEZ, Madame CARLIER, Monsieur LEDENT, Madame MENNEQUIN, Monsieur MEURET, Madame LEFEVRE, Madame MARCANDIER, Monsieur DEFOSSE, Monsieur LAVENUE, Madame DEMOY, Monsieur BRUYER, Madame LEROY.

Excusés : Monsieur DEMULE ayant donné procuration à Monsieur LAVENUE, Madame THOMAS ayant donné procuration à Madame MARCANDIER et Madame HENNUYER.

Absents : Madame TOUCHAGUES, Monsieur BOUGHABA, Madame LESUEUR, Monsieur PILOT.



La séance est ouverte à 19 heures.

Le conseil municipal désigne Madame Béatrice MARCANDIER en qualité de secrétaire de séance. Le procès verbal de la séance du 13/06/2017, n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

- **Indemnités des élus.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au maire étant étendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,

Considérant que la masse de l'indemnité maximale du maire et de l'indemnité des adjoints peut-être librement répartie entre le maire, les adjoints et les conseillers municipaux disposant d'une délégation, sans qu'un adjoint ou les conseillers municipaux, délégués puissent percevoir une indemnité totale supérieur à l'indemnité maximale pouvant être versée au maire.

Considérant que l'enveloppe de base théorique sans majoration est la suivante :

Maire : 43 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Adjoint : 16,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Suite à un courrier de la sous-préfecture rappelant que l'enveloppe indemnitaire ne se calcule pas par rapport au nombre théorique d'adjoints qui ont été nommés.

Nous vous proposons de fixer les indemnités de fonction selon le tableau suivant :

	MAIRE	ADJOINTS (4)	CONSEILLERS DELEGUES (4)
POPULATION	Taux (en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Taux (en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Taux (en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique)
1000 à 3499 habitants	41 %	14,5 %	2,50 %

Madame Demouy demande le montant de l'indemnité des conseillers délégués. Monsieur le Maire lui précise que le montant sera de 96,76 € brut.

Le conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les indemnités telles que défini dans le tableau ci-dessus.

- ***Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau 2016.***

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles L 2224-1 à 5 modifié par la loi n°2015-992 du 17 août 2015 article 98, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté au conseil municipal dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit au plus tard le 31 décembre de l'année n+1.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement. (www.services.eaufrance.fr)

Après présentation de ce rapport,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, A l'unanimité,

- Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2016.

- ***Subvention pour le 14 juillet à l'association « Amicale des employés communaux ».***

L'association « Amicale des employés communaux » sollicite une subvention de 5 200 euros pour compenser les frais engagés pour la co-organisation avec la municipalité des festivités du 14 juillet 2017 (manèges, structures gonflables, sono, jeux picards, concert...)

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité d'octroyer cette subvention de 5 200 €, les crédits sont inscrits au budget.

- ***Subvention pour le collège de Nesle concernant l'organisation d'un voyage en Espagne.***

Le Collège de Nesle organise un voyage en Espagne du 14 au 18 Mai 2018. Cette sortie intervient dans le cadre de l'enseignement de l'espagnol pour les élèves de 3^{ème} soit 30 élèves.

Le coût du voyage s'élève 15 906.30 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, d'octroyer au Collège de Nesle, une subvention d'un montant de 550 € permettant de diminuer la participation des familles des enfants, soit 50 € chacun pour 11 enfants de Nesle.

Les crédits seront inscrits au budget

- **Adhésion au service Application des Droits des Sols (ADS) du Syndicat Mixte Pays Santerre Haute Somme.**

Monsieur le Maire informe que la loi ALUR du 24 mars 2014 indique la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des demandes d'urbanisme à partir du 1^{er} Janvier 2018.

Le Syndicat Mixte du Pays Santerre Haute Somme a décidé de créer en son sein un service d'instruction ADS ;

Dans ce cadre, les communes concernées peuvent adhérer à ce service par voie de convention.

Le Service prendra en charge les

- Permis de construire (270 €)
- Permis de démolir (216 €)
- Permis d'aménager (324 €)
- Déclarations préalables (189 € ou 54 € si il n'y a pas de création de surface)
- Certificats d'urbanisme, article L410-1 b du CU (108 €) (les CU a resteront à la charge de la commune)
- Demandes de modification de prorogation et de transfert des décisions visées ci avant :
- Autorisations de travaux du Code de la Construction et de l'Habitat) liées à un permis de construire ou déclaration préalable.

Monsieur le Maire précise qu'il a demandé à Monsieur CHEVAL, président du Pays Santerre Haute Somme de faire un courrier à Monsieur Stéphane DEMILLY, député, afin que l'Etat autorise la facturation des documents d'urbanisme aux demandeurs.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- confirme la nécessité de bénéficier d'une prestation de services d'instruction ADS
- décide d'adhérer au 1^{er} Janvier 2018 au service ADS mis en place par le Syndicat Mixte du Pays Santerre Haute Somme.
- approuve la convention relative à la prise en charge de l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols par le Syndicat Mixte du Pays Santerre Haute Somme, annexée à la présente délibération
- autorise le maire à signer la convention et tout avenant s'y rapportant.

QUESTIONS D'INITIATIVES

Questions posées par Monsieur LAVENUE de la part de Monsieur Demule

* L'amicale des employés communaux organise comme chaque année son marché de Noël, cette année il sera organisé le 16 et 17 décembre, Monsieur Demule souhaiterait savoir si la ville va accompagner financièrement via une subvention cette animation.

Monsieur le Maire informe que ce sujet sera évoqué lors de la prochaine réunion de conseil municipal afin d'en définir les modalités.

* Monsieur Demule souhaite savoir qui gère l'entretien de l'intérieur du bassin de rétention en plein air situé sur l'espace de verdure rue du Général de Gaulle.

Monsieur le Maire informe que c'est la ville qui effectue l'entretien mais qu'elle n'a pas fini.

* Monsieur Demule a eu des remarques justifiées sur la dangerosité au niveau du stop en bas de la rue du sac au niveau du PMU et de la pizzeria, est ce envisageable d'interdire le stationnement sur une des deux parties de la route avec une signalisation en peinture afin de permettre une meilleure visibilité, une meilleure circulation et donc moins de danger.

Monsieur le Maire indique qu'une étude est en cours avec la participation du PMU et de la Pizzeria.

Monsieur Demule sur la demande de Monsieur Trefcon Alain souhaiterait savoir si la petite ruelle dites « des loups » pourrait officiellement porter ce nom par décision du Conseil Municipal et arrêté du Maire.

Monsieur le Maire répond que ce quartier est appelé à se développer et qu'il convient de baptiser cette ruelle lors d'un prochain conseil municipal, si possible.

* Monsieur Demule demande si est possible de reproduire le colis de Noël pour les employés comme l'an dernier, si oui peut-il s'en charger ?

Monsieur le Maire et le conseil municipal sont d'accord sur le principe, il faudra en définir le montant.

*Monsieur Demule informe que depuis un mois, l'animateur sportif de la ville qui gère notamment les cours d'éducation physique et sportif pour les élèves de l'école primaire, un temps périscolaire ou encore les tickets sports, n'a plus de véhicule de service (il s'agissait du véhicule avec des publicités) pour des raisons financières qu'il comprend.

Cependant depuis, l'agent utilise son véhicule personnel pendant son temps de travail, est-ce possible de trouver une solution pour régulariser sa situation ?

Monsieur le Maire informe qu'une étude est en cours pour résoudre cette question.

* Monsieur Demule demande ce qu'il en est de sa demande de bancs et poubelles à travers la ville de Nesle et notamment des demandes des habitants des quartiers Saint Jacques et Saint Léonard.

Monsieur le Maire précise que l'installation des nouvelles poubelles est en cours d'étude, pour ce qui concerne les bancs nous étudierons la faisabilité.

* Monsieur Lavenue signale que le 19 Octobre 2017, la sirène de l'usine AJINOMOTO a retentie pendant plus de 2 heures.

Monsieur le Maire signale que le problème était mineur et que la sécurité n'a pas impliquée d'avertir l'ensemble de la population avec la sirène de la Mairie.

* Monsieur Lavenue alerte le conseil municipal que des animaux sont empoisonnés.

Monsieur le Maire préconise aux habitants de porter plainte auprès de la gendarmerie.

* Monsieur Lavenue informe que la lampe située au carrefour de la gare ne fonctionne pas.

Le Maire informe que la lampe va être changée prochainement.

* Monsieur Lavenue se propose pour faire le recensement de la population.

Le Conseil Municipal refuse ne voulant pas créer de polémique.

* Madame Demouy demande si l'entreprise NIGAY est bien sur le territoire de la ville

Monsieur le Maire le confirme.

* Madame Demouy informe que les toilettes du cimetière sont sales.

Monsieur le Maire répond qu'il ira voir dès demain.

* Monsieur Defossé indique un problème de signalétique au niveau de la rue des champs, entraînant les camions à prendre cette rue pour éviter le centre-ville.

Monsieur le Maire explique que de nombreuses rues de Nesle posent problèmes et qu'une étude devra être effectuée pour améliorer la sécurité.

* Madame Demouy demande pourquoi deux tuyaux ont été mis sur l'espace vert de la rue des résistants et demande si d'autres travaux restent à effectuer.

Monsieur le Maire répond qu'il se rendra sur place mais que dans ce quartier tous les travaux sont terminés.

* Madame Mennequin signale également la dangerosité de la rue Jeanne d'arc.

Monsieur le Maire explique que cette rue va être interdite à la circulation sauf riverains et que des contrôles routiers par la gendarmerie sont effectués.

* Madame Marcandier déplore la non-participation du club de football AS PAYS NESLOIS et d'autres associations, au téléthon, qui perçoivent des subventions de la Mairie, pourquoi ne pas revoir ces subventions à la baisse en cas de non-participation.

* Monsieur le Maire informe le conseil municipal qui s'est rendu à la cantine scolaire le vendredi 20 octobre avec deux conseillers municipaux et la DGS afin de rencontrer la Société API qui approvisionne cette nouvelle cantine. Les premières impressions des parents et des enfants sont très bonnes. Le Maire précise que des réunions mensuelles auront lieu et que chaque conseiller municipal participera à tour de rôle.

* Madame CARLIER signale que les travaux du chemin de Morlemont vont commencer, il est donc prévu de passer de l'autre côté, mais le chemin est très endommagé, est-il possible de remblayer les trous.

Monsieur le Maire informe que le remblaiement des trous est prévu.

* Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le permis de construire concernant le pôle multifonction a été délivré. Les travaux pour la crèche démarreront dès le début de l'année 2018.

Les fouilles archéologiques sont en cours d'exécution.
Monsieur le Maire rassure également le conseil municipal sur le canal qui reste en bonne voie d'exécution, nous attendons le feu vert du Président de la République.
GRT Gaz vont entamer l'étude des travaux de faisabilité de dévoiement de la canalisation.

* Madame Demouy demande si la commune peut acheter un lave-vaisselle pour le foyer rural.
Monsieur le Maire va étudier cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 50, et ont signé les membres présents.